

**La Corporation de services du
Barreau du Québec**

**États financiers
aux 31 mars 2017 et 2016**

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de l'auditeur indépendant	3 - 5
États financiers	
Fonds d'opérations	
Revenus et dépenses	6
Résultat global	7
Surplus réservé	8
Variation des surplus	9
Situation financière	10
Fonds de prêts d'honneur	
Revenus, dépenses et résultat global	11
Variation du surplus réservé	11
Situation financière	12
Fonds de prévoyance	
Revenus et dépenses	13
Résultat global	14
Variation des surplus	15
Situation financière	16
Fonds d'assurance	
Revenus, dépenses et résultat global	17
Variation des surplus	18
Situation financière	19
Fonds de projets spéciaux	
Revenus, dépenses et résultat global	20
Variation des surplus	21
Situation financière	22
Fonds de développement du fonds de placement du Barreau du Québec	
Revenus, dépenses et résultat global	23
Variation des surplus	24
Situation financière	25
Situation financière cumulée	26
Revenus et dépenses cumulés	27
Résultat global cumulé	28
Variations des surplus cumulées	29
Flux de trésorerie cumulés	30
Notes complémentaires	31 - 50



Raymond Chabot Grant Thornton

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
La Corporation de services du Barreau du Québec

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 4L8

Téléphone : 514 878-2691
Télécopieur : 514 878-2127
www.rcgt.com

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de La Corporation de services du Barreau du Québec, qui comprennent les états de la situation financière cumulée et de la situation financière des fonds d'opérations, de prêts d'honneur, de prévoyance, d'assurance, de projets spéciaux et de développement du fonds de placement du Barreau du Québec aux 31 mars 2017 et 2016, et les états des revenus et dépenses cumulés, du résultat global cumulé, des revenus et dépenses du fonds d'opérations, du résultat global du fonds d'opérations, des revenus, dépenses et résultat global du fonds de prêts d'honneur, des revenus et dépenses du fonds de prévoyance, du résultat global du fonds de prévoyance, des revenus, dépenses et résultat global du fonds d'assurance, des revenus, dépenses et résultat global du fonds de projets spéciaux, des revenus, dépenses et résultat global du fonds de développement du fonds de placement du Barreau du Québec, du surplus réservé du fonds d'opérations, des variations des surplus cumulées, de la variation des surplus du fonds d'opérations, de la variation du surplus réservé du fonds de prêts d'honneur, de la variation des surplus du fonds de prévoyance, de la variation des surplus du fonds d'assurance, de la variation des surplus du fonds de projets spéciaux, de la variation des surplus du fonds de développement du fonds de placement du Barreau du Québec et des flux de trésorerie cumulés pour les exercices terminés à ces dates, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Les états financiers ont été préparés par la direction pour se conformer aux dispositions du *Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription*, sur la base du référentiel d'information financière indiqué, pour les états financiers transmis par les personnes inscrites, au sous-paragraphe 3 a) de l'article 3.2 du *Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables*.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément au référentiel d'information financière indiqué, pour les états financiers transmis par les personnes inscrites, au sous-paragraphe 3 a) de l'article 3.2 du *Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables*, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de La Corporation de services du Barreau du Québec aux 31 mars 2017 et 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément au référentiel d'information financière indiqué, pour les états financiers transmis par les personnes inscrites, au sous-paragraphe 3 a) de l'article 3.2 du *Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables*.

Référentiel comptable et restrictions à l'utilisation

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Les états financiers ont été préparés pour permettre à La Corporation de services du Barreau du Québec de se conformer aux dispositions du *Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription*. En conséquence, il est possible que les états financiers ne puissent se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement aux membres de La Corporation de services du Barreau du Québec et à l'Autorité des marchés financiers et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties que les membres de La Corporation de services du Barreau du Québec et l'Autorité des marchés financiers.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Montréal
Le 5 juin 2017

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A105474

La Corporation de services du Barreau du Québec
Fonds d'opérations
Revenus et dépenses

pour les exercices terminés les 31 mars 2017 et 2016

(en dollars canadiens)

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Revenus		
Retours d'escomptes	14 707	38 608
Revenus nets de placements (note 6)	6 824	231 020
Commandites diverses	644 869	480 829
Honoraires de gestion du régime enregistré d'épargne-retraite collectif	738 236	654 680
Service informatique en ligne	312 764	264 460
Tournoi de golf	3 413	3 800
Autres	5 669	9 402
	<u>1 726 482</u>	<u>1 682 799</u>
Dépenses		
Traitements et charges sociales	287 863	350 080
Frais de gestion – Barreau du Québec	30 000	30 000
Charges locatives – Barreau du Québec	25 510	19 513
Déplacements et séjours	6 577	6 098
Fournitures et frais de bureau	41 742	25 875
Entretien et location d'équipement	7 563	5 987
Honoraires professionnels	45 490	34 733
Conseil d'administration	21 438	30 602
Rapport annuel	9 459	10 324
Tournoi de golf	5 698	8 154
Congrès et kiosques	4 077	23 104
Annonces et publicité	66 995	58 351
Commandites	4 150	9 300
Publicité et administration du régime enregistré d'épargne-retraite collectif	179 247	381 764
Soutien informatique	105 991	94 765
Tournée d'information et développement	8 267	9 125
	<u>850 067</u>	<u>1 097 775</u>
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	<u><u>876 415</u></u>	<u><u>585 024</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec
Fonds d'opérations
Résultat global

pour les exercices terminés les 31 mars 2017 et 2016
(en dollars canadiens)

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	<u>876 415</u>	<u>585 024</u>
Autres éléments du résultat global		
Éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net		
Variations survenues au cours de l'exercice dans les gains ou pertes latents sur les placements disponibles à la vente	102 665	(42 952)
Reclassement à l'état des revenus et dépenses des gains et pertes réalisés sur la cession de placements disponibles à la vente		<u>(180 236)</u>
Variation nette survenue au cours de l'exercice dans les placements disponibles à la vente	102 665	(223 188)
Élément qui ne sera pas reclassé ultérieurement en résultat net		
Réévaluations du passif net au titre des prestations définies	<u>23 700</u>	<u>56 200</u>
Total des autres éléments du résultat global	<u>126 365</u>	<u>(166 988)</u>
Résultat global	<u><u>1 002 780</u></u>	<u><u>418 036</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec
Fonds d'opérations
Surplus réservé

pour les exercices terminés les 31 mars 2017 et 2016

(en dollars canadiens)

						2017	2016
	Fonctionnement général	Fonds de placement	Franchise du comité d'examen	Franchises d'assurances	Autorité des marchés financiers	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début et à la fin	950 000	75 000	100 000	25 000	50 000	1 200 000	1 200 000

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec
Fonds d'opérations
Variation des surplus

pour les exercices terminés les 31 mars 2017 et 2016

(en dollars canadiens)

	2017			
	Réservé	Cumul des autres éléments du résultat global	Libre	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	1 200 000	(11 292)	641 224	1 829 932
Résultat global pour l'exercice				
Excédent des revenus par rapport aux dépenses			876 415	876 415
Variations survenues au cours de l'exercice dans les gains ou pertes latents sur les placements disponibles à la vente		102 665		102 665
Réévaluations du passif net au titre des prestations définies (note 8)			23 700	23 700
	-	102 665	900 115	1 002 780
Solde à la fin	1 200 000	91 373	1 541 339	2 832 712
				2016
	Réservé	Cumul des autres éléments du résultat global	Libre	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	1 200 000	211 896	-	1 411 896
Résultat global pour l'exercice				
Excédent des revenus par rapport aux dépenses			585 024	585 024
Variations survenues au cours de l'exercice dans les gains ou pertes latents sur les placements disponibles à la vente		(42 952)		(42 952)
Reclassement à l'état des revenus et dépenses des gains et pertes réalisés sur la cession de placements disponibles à la vente		(180 236)		(180 236)
Réévaluations du passif net au titre des prestations définies (note 8)			56 200	56 200
	-	(223 188)	641 224	418 036
Solde à la fin	1 200 000	(11 292)	641 224	1 829 932

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec
Fonds d'opérations
Situation financière
 aux 31 mars 2017 et 2016
 (en dollars canadiens)

	2017	2016
	\$	\$
ACTIFS		
Actifs courants		
Encaisse	650 594	380 370
Intérêts courus sur les placements	1 958	2 318
Avances au fonds d'assurance, sans intérêt, encaissables sur demande	350 825	
Avances au fonds de projets spéciaux, sans intérêt, encaissables sur demande	141 035	118 036
Avances au fonds de développement du fonds de placement du Barreau du Québec, sans intérêt, encaissables sur demande	517 828	92 114
Retours d'escomptes à recevoir et autres	344 022	316 104
Frais payés d'avance	38 875	14 230
	<u>2 045 137</u>	<u>923 172</u>
Placements (note 7)	<u>1 415 844</u>	<u>1 309 152</u>
	<u><u>3 460 981</u></u>	<u><u>2 232 324</u></u>
PASSIFS		
Passifs courants		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	284 531	59 404
Revenus perçus par anticipation	113 795	100 861
Dû au fonds général du Barreau du Québec, sans intérêt, remboursable sur demande	5 352	2 459
Dû au fonds de prévoyance, sans intérêt, remboursable sur demande	99 791	99 792
Dû au fonds d'assurance, sans intérêt		276
	<u>503 469</u>	<u>262 792</u>
Passif net au titre des prestations définies (note 8)	<u>124 800</u>	<u>139 600</u>
	<u>628 269</u>	<u>402 392</u>
SURPLUS		
Réservé	<u>1 200 000</u>	<u>1 200 000</u>
Cumul des autres éléments du résultat global	91 373	(11 292)
Libre	<u>1 541 339</u>	<u>641 224</u>
	<u>1 632 712</u>	<u>629 932</u>
	<u>2 832 712</u>	<u>1 829 932</u>
	<u><u>3 460 981</u></u>	<u><u>2 232 324</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec
Fonds de prêts d'honneur
Revenus, dépenses et résultat global
Variation du surplus réservé

pour les exercices terminés les 31 mars 2017 et 2016
(en dollars canadiens)

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
REVENUS, DÉPENSES ET RÉSULTAT GLOBAL		
Revenus		
Revenus nets de placements (note 6)	465	289
Recouvrement de prêts d'honneur radiés	<u>771</u>	<u>908</u>
	1 236	1 197
Dépenses		
Frais bancaires	<u> </u>	<u>3</u>
Excédent des revenus par rapport aux dépenses et résultat global	<u>1 236</u>	<u>1 194</u>
VARIATION DU SURPLUS RÉSERVÉ		
Solde au début	105 700	104 506
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	<u>1 236</u>	<u>1 194</u>
Solde à la fin	<u>106 936</u>	<u>105 700</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec
Fonds de prêts d'honneur
Situation financière
 aux 31 mars 2017 et 2016
 (en dollars canadiens)

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
ACTIFS		
Actifs courants		
Encaisse	90 365	91 825
Prêts d'honneur à recevoir, sans intérêt	<u>16 571</u>	<u>14 157</u>
	<u>106 936</u>	<u>105 982</u>
PASSIFS		
Passifs courants		
Dû au fonds général du Barreau du Québec, sans intérêt		282
SURPLUS		
Réservé	<u>106 936</u>	<u>105 700</u>
	<u>106 936</u>	<u>105 982</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec
Fonds de prévoyance
Revenus et dépenses
pour les exercices terminés les 31 mars 2017 et 2016
(en dollars canadiens)

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Revenus nets de placements (note 6) et excédent des revenus par rapport aux dépenses	<u>9 940</u>	<u>37 402</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec
Fonds de prévoyance
Résultat global

pour les exercices terminés les 31 mars 2017 et 2016

(en dollars canadiens)

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	<u>9 940</u>	<u>37 402</u>
Autres éléments du résultat global		
Éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net		
Variations survenues au cours de l'exercice dans les gains ou pertes latents sur les placements disponibles à la vente	73 101	8 183
Reclassement à l'état des revenus et dépenses des gains et pertes réalisés sur la cession de placements disponibles à la vente		<u>(30 738)</u>
Variation nette survenue au cours de l'exercice dans les placements disponibles à la vente	<u>73 101</u>	<u>(22 555)</u>
Résultat global	<u><u>83 041</u></u>	<u><u>14 847</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec

Fonds de prévoyance

Variation des surplus

pour les exercices terminés les 31 mars 2017 et 2016

(en dollars canadiens)

	2017			2016		
	Cumul des autres éléments du résultat global \$	Réservé \$	Total \$	Cumul des autres éléments du résultat global \$	Réservé \$	Total \$
Solde au début	18 149	619 685	637 834	40 704	582 283	622 987
Résultat global pour l'exercice						
Excédent des revenus par rapport aux dépenses		9 940	9 940		37 402	37 402
Variations survenues au cours de l'exercice dans les gains ou pertes latents sur les placements disponibles à la vente	73 101		73 101	8 183		8 183
Reclassement à l'état des revenus et dépenses des gains et pertes réalisés sur la cession de placements disponibles à la vente				(30 738)		(30 738)
	73 101	9 940	83 041	(22 555)	37 402	14 847
Solde à la fin	91 250	629 625	720 875	18 149	619 685	637 834

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec
Fonds de prévoyance
Situation financière
 aux 31 mars 2017 et 2016
 (en dollars canadiens)

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
ACTIFS		
Actifs courants		
Intérêts courus sur les placements	22	27
Avance au fonds d'opérations, sans intérêt, encaissable sur demande	<u>99 791</u>	<u>99 792</u>
	99 813	99 819
Placements (note 7)	<u>621 674</u>	<u>538 623</u>
	<u><u>721 487</u></u>	<u><u>638 442</u></u>
PASSIFS		
Passifs courants		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	9	5
Dû au fonds général du Barreau du Québec, sans intérêt, remboursable sur demande	<u>603</u>	<u>603</u>
	<u>612</u>	<u>608</u>
SURPLUS		
Cumul des autres éléments du résultat global	91 250	18 149
Réservé	<u>629 625</u>	<u>619 685</u>
	<u>720 875</u>	<u>637 834</u>
	<u><u>721 487</u></u>	<u><u>638 442</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec
Fonds d'assurance
Revenus, dépenses et résultat global
pour les exercices terminés les 31 mars 2017 et 2016
(en dollars canadiens)

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Revenus nets de placements (note 6)	(160)	159 927
Dépenses		
Promotion du programme personnalisé d'assurance	<u>175 000</u>	<u>175 000</u>
Insuffisance des revenus par rapport aux dépenses	<u>(175 160)</u>	<u>(15 073)</u>
Autres éléments du résultat global		
Éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net		
Variations survenues au cours de l'exercice dans les gains ou pertes latents sur les placements disponibles à la vente	150 710	(89 799)
Reclassement à l'état des revenus et dépenses des gains et pertes réalisés sur la cession de placements disponibles à la vente		<u>(70 756)</u>
Variation nette survenue au cours de l'exercice dans les placements disponibles à la vente	<u>150 710</u>	<u>(160 555)</u>
Résultat global	<u>(24 450)</u>	<u>(175 628)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec
Fonds d'assurance
Variation des surplus

pour les exercices terminés les 31 mars 2017 et 2016

(en dollars canadiens)

	2017			2016		
	Cumul des autres éléments du résultat global \$	Réservé \$	Total \$	Cumul des autres éléments du résultat global \$	Réservé \$	Total \$
Solde au début	(31 069)	2 031 954	2 000 885	129 486	2 047 027	2 176 513
Résultat global pour l'exercice						
Insuffisance des revenus par rapport aux dépenses		(175 160)	(175 160)		(15 073)	(15 073)
Variations survenues au cours de l'exercice dans les gains ou pertes latents sur les placements disponibles à la vente	150 710		150 710	(89 799)		(89 799)
Reclassement à l'état des revenus et dépenses des gains et pertes réalisés sur la cession de placements disponibles à la vente				(70 756)		(70 756)
	150 710	(175 160)	(24 450)	(160 555)	(15 073)	(175 628)
Solde à la fin	119 641	1 856 794	1 976 435	(31 069)	2 031 954	2 000 885

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec
Fonds d'assurance
Situation financière
 aux 31 mars 2017 et 2016
 (en dollars canadiens)

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
ACTIFS		
Actifs courants		
Encaisse	33 285	33 118
Intérêts courus sur les placements	3 634	4 300
Avance au fonds d'opérations, sans intérêt		276
	<u>36 919</u>	<u>37 694</u>
Placements (note 7)	2 291 983	2 139 269
	<u>2 328 902</u>	<u>2 176 963</u>
PASSIFS		
Passifs courants		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	1 642	176 078
Dû au fonds d'opérations, sans intérêt, remboursable sur demande		
	<u>350 825</u>	
	<u>352 467</u>	<u>176 078</u>
SURPLUS		
Cumul des autres éléments du résultat global	119 641	(31 069)
Réservé	1 856 794	2 031 954
	<u>1 976 435</u>	<u>2 000 885</u>
	<u>2 328 902</u>	<u>2 176 963</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec
Fonds de projets spéciaux
Revenus, dépenses et résultat global
pour les exercices terminés les 31 mars 2017 et 2016
(en dollars canadiens)

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Revenus nets de placements (note 6)	<u>17 116</u>	<u>67 805</u>
Dépenses		
Développement informatique	13 000	
Commandites	<u>10 000</u>	<u>14 000</u>
	<u>23 000</u>	<u>14 000</u>
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	<u>(5 884)</u>	<u>53 805</u>
Autres éléments du résultat global		
Éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net		
Variations survenues au cours de l'exercice dans les gains ou pertes latents sur les placements disponibles à la vente	124 339	15 034
Reclassement à l'état des revenus et dépenses des gains et pertes réalisés sur la cession de placements disponibles à la vente		<u>(57 256)</u>
Variation nette survenue au cours de l'exercice dans les placements disponibles à la vente	<u>124 339</u>	<u>(42 222)</u>
Résultat global	<u><u>118 455</u></u>	<u><u>11 583</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec
Fonds de projets spéciaux
Variation des surplus

pour les exercices terminés les 31 mars 2017 et 2016

(en dollars canadiens)

	2017			2016		
	Cumul des autres éléments du résultat global \$	Réservé \$	Total \$	Cumul des autres éléments du résultat global \$	Réservé \$	Total \$
Solde au début	31 802	754 507	786 309	74 024	700 702	774 726
Résultat global pour l'exercice						
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses		(5 884)	(5 884)		53 805	53 805
Variations survenues au cours de l'exercice dans les gains ou pertes latents sur les placements disponibles à la vente	124 339		124 339	15 034		15 034
Reclassement à l'état des revenus et dépenses des gains et pertes réalisés sur la cession de placements disponibles à la vente				(57 256)		(57 256)
	124 339	(5 884)	118 455	(42 222)	53 805	11 583
Solde à la fin	156 141	748 623	904 764	31 802	754 507	786 309

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec
Fonds de projets spéciaux
Situation financière
 aux 31 mars 2017 et 2016
 (en dollars canadiens)

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
ACTIFS		
Placements (note 7)	<u>1 046 838</u>	<u>905 383</u>
PASSIFS		
Passifs courants		
Dus au fonds général du Barreau du Québec, sans intérêt, remboursables sur demande	1 039	1 038
Dus au fonds d'opérations, sans intérêt, remboursables sur demande	<u>141 035</u>	<u>118 036</u>
	<u>142 074</u>	<u>119 074</u>
SURPLUS		
Cumul des autres éléments du résultat global	156 141	31 802
Réservé	<u>748 623</u>	<u>754 507</u>
	<u>904 764</u>	<u>786 309</u>
	<u>1 046 838</u>	<u>905 383</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec
Fonds de développement du fonds de placement du Barreau du Québec
Revenus, dépenses et résultat global
pour les exercices terminés les 31 mars 2017 et 2016
(en dollars canadiens)

	2017	2016
	\$	\$
Revenus nets de placements (note 6)	12 207	(4 174)
Dépenses		
Développement de la distribution	368 087	92 840
WinFund site Web	38 422	
Centre d'appels	28 154	
	434 663	92 840
Insuffisance des revenus par rapport aux dépenses	(422 456)	(97 014)
Autres éléments du résultat global		
Éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net		
Variations survenues au cours de l'exercice dans les gains ou pertes latents sur les placements disponibles à la vente	88 652	10 715
Reclassement à l'état des revenus et dépenses des gains et pertes réalisés sur la cession de placements disponibles à la vente		11 960
Variation nette survenue au cours de l'exercice dans les placements disponibles à la vente	88 652	22 675
Résultat global	(333 804)	(74 339)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec
Fonds de développement du fonds de placement du Barreau du Québec
Variation des surplus

pour les exercices terminés les 31 mars 2017 et 2016

(en dollars canadiens)

	2017			2016		
	Cumul des autres éléments du résultat global \$	Réservé \$	Total \$	Cumul des autres éléments du résultat global \$	Réservé \$	Total \$
Solde au début	22 675	529 486	552 161	—	626 500	626 500
Résultat global pour l'exercice						
Insuffisance des revenus par rapport aux dépenses		(422 456)	(422 456)		(97 014)	(97 014)
Variations survenues au cours de l'exercice dans les gains ou pertes latents sur les placements disponibles à la vente	88 652		88 652	10 715		10 715
Reclassement à l'état des revenus et dépenses des gains et pertes réalisés sur la cession de placements disponibles à la vente				11 960		11 960
	88 652	(422 456)	(333 804)	22 675	(97 014)	(74 339)
Solde à la fin	111 327	107 030	218 357	22 675	529 486	552 161

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec
Fonds de développement du fonds de placement du Barreau du Québec
Situation financière
 aux 31 mars 2017 et 2016
 (en dollars canadiens)

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
ACTIFS		
Placements (note 7)	<u>746 411</u>	<u>645 551</u>
PASSIFS		
Passifs courants		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	9 486	536
Dû au fonds général du Barreau du Québec, sans intérêt, remboursable sur demande	740	740
Dû au fonds d'opérations, sans intérêt, remboursable sur demande	<u>517 828</u>	<u>92 114</u>
	<u>528 054</u>	<u>93 390</u>
SURPLUS		
Cumul des autres éléments du résultat global	111 327	22 675
Réservé	<u>107 030</u>	<u>529 486</u>
	<u>218 357</u>	<u>552 161</u>
	<u>746 411</u>	<u>645 551</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec
Situation financière cumulée

aux 31 mars 2017 et 2016
(en dollars canadiens)

							2017	2016	
	Fonds d'opérations	Fonds de prêts d'honneur	Fonds de prévoyance	Fonds d'assurance	Fonds de projets spéciaux	Fonds de développement du fonds de placement du Barreau du Québec	Éliminations	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
ACTIFS									
Actifs courants									
Encaisse	650 594	90 365		33 285				774 244	505 313
Intérêts courus sur les placements	1 958		22	3 634				5 614	6 645
Avances au fonds d'opérations			99 791				(99 791)		
Avances au fonds d'assurance	350 825						(350 825)		
Avances au fonds de projets spéciaux	141 035						(141 035)		
Avances au fonds de développement du fonds de placement du Barreau du Québec	517 828						(517 828)		
Retours d'escomptes à recevoir et autres	344 022							344 022	316 104
Prêts d'honneur à recevoir, sans intérêt		16 571						16 571	14 157
Frais payés d'avance	38 875							38 875	14 230
	2 045 137	106 936	99 813	36 919	–	–	(1 109 479)	1 179 326	856 449
Placements (note 7)	1 415 844		621 674	2 291 983	1 046 838	746 411		6 122 750	5 537 978
	<u>3 460 981</u>	<u>106 936</u>	<u>721 487</u>	<u>2 328 902</u>	<u>1 046 838</u>	<u>746 411</u>	<u>(1 109 479)</u>	<u>7 302 076</u>	<u>6 394 427</u>
PASSIFS									
Passifs courants									
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	284 531		9	1 642		9 486		295 668	236 023
Revenus perçus par anticipation	113 795							113 795	100 861
Dus au fonds général du Barreau du Québec, sans intérêt, remboursables sur demande	5 352		603		1 039	740		7 734	5 122
Dus au fonds d'opérations				350 825	141 035	517 828	(1 009 688)		
Dû au fonds de prévoyance	99 791						(99 791)		
	503 469	–	612	352 467	142 074	528 054	(1 109 479)	417 197	342 006
Passif net au titre des prestations définies (note 8)	124 800							124 800	139 600
	<u>628 269</u>	<u>–</u>	<u>612</u>	<u>352 467</u>	<u>142 074</u>	<u>528 054</u>	<u>(1 109 479)</u>	<u>541 997</u>	<u>481 606</u>
SURPLUS									
Réservés	1 200 000	106 936	629 625	1 856 794	748 623	107 030		4 649 008	5 241 332
Cumul des autres éléments du résultat global	91 373		91 250	119 641	156 141	111 327		569 732	30 265
Libre	1 541 339							1 541 339	641 224
	2 832 712	106 936	720 875	1 976 435	904 764	218 357	–	6 760 079	5 912 821
	<u>3 460 981</u>	<u>106 936</u>	<u>721 487</u>	<u>2 328 902</u>	<u>1 046 838</u>	<u>746 411</u>	<u>(1 109 479)</u>	<u>7 302 076</u>	<u>6 394 427</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

La Corporation de services du Barreau du Québec

Revenus et dépenses cumulés

pour les exercices terminés les 31 mars 2017 et 2016
(en dollars canadiens)

						2017	2016	
	Fonds d'opérations	Fonds de prêts d'honneur	Fonds de prévoyance	Fonds d'assurance	Fonds de projets spéciaux	Fonds de développement du fonds de placement du Barreau du Québec	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus								
Retours d'escomptes	14 707						14 707	38 608
Revenus nets de placements (note 6)	6 824	465	9 940	(160)	17 116	12 207	46 392	492 269
Commandites diverses	644 869						644 869	480 829
Honoraires de gestion du régime enregistré d'épargne-retraite collectif	738 236						738 236	654 680
Service informatique en ligne	312 764						312 764	264 460
Tournoi de golf	3 413						3 413	3 800
Autres	5 669	771					6 440	10 310
	<u>1 726 482</u>	<u>1 236</u>	<u>9 940</u>	<u>(160)</u>	<u>17 116</u>	<u>12 207</u>	<u>1 766 821</u>	<u>1 944 956</u>
Dépenses								
Traitements, charges sociales et frais de gestion – Barreau du Québec	317 863						317 863	380 080
Charges locatives – Barreau du Québec	25 510						25 510	19 513
Déplacements et séjours	6 577						6 577	6 098
Fournitures et frais de bureau	41 742						41 742	25 878
Entretien et location d'équipement	7 563						7 563	5 987
Honoraires professionnels	45 490						45 490	34 733
Développement de la distribution						368 087	368 087	92 840
Conseil d'administration	21 438						21 438	30 602
Rapport annuel	9 459						9 459	10 324
Tournoi de golf	5 698						5 698	8 154
Congrès et kiosques	4 077						4 077	23 104
Annonces et publicité	66 995						66 995	58 351
Commandites	4 150				10 000		14 150	23 300
Publicité et administration du régime enregistré d'épargne-retraite collectif	179 247						179 247	381 764
Soutien informatique	105 991				13 000		118 991	94 765
WinFund site web						38 422	38 422	
Centre d'appels						28 154	28 154	
Promotion du programme personnalisé d'assurance				175 000			175 000	175 000
Tournée d'information et développement	8 267						8 267	9 125
	<u>850 067</u>	<u>–</u>	<u>–</u>	<u>175 000</u>	<u>23 000</u>	<u>434 663</u>	<u>1 482 730</u>	<u>1 379 618</u>
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	<u>876 415</u>	<u>1 236</u>	<u>9 940</u>	<u>(175 160)</u>	<u>(5 884)</u>	<u>(422 456)</u>	<u>284 091</u>	<u>565 338</u>

La Corporation de services du Barreau du Québec

Résultat global cumulé

pour les exercices terminés les 31 mars 2017 et 2016

(en dollars canadiens)

							2017	2016
	Fonds d'opérations	Fonds de prêts d'honneur	Fonds de prévoyance	Fonds d'assurance	Fonds de projets spéciaux	Fonds de développement du fonds de placement du Barreau du Québec	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	876 415	1 236	9 940	(175 160)	(5 884)	(422 456)	284 091	565 338
Autres éléments du résultat global								
Éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net								
Variations survenues au cours de l'exercice dans les gains ou pertes latents sur les placements disponibles à la vente	102 665		73 101	150 710	124 339	88 652	539 467	(98 819)
Reclassement à l'état des revenus et dépenses des gains et pertes réalisés sur la cession de placements disponibles à la vente								(327 026)
Variation nette survenue au cours de l'exercice dans les placements disponibles à la vente	102 665	–	73 101	150 710	124 339	88 652	539 467	(425 845)
Élément qui ne sera pas reclassé ultérieurement en résultat net								
Réévaluations du passif net au titre des prestations définies (note 8)	23 700						23 700	56 200
Total des autres éléments du résultat global	126 365	–	73 101	150 710	124 339	88 652	563 167	(369 645)
Résultat global cumulé	1 002 780	1 236	83 041	(24 450)	118 455	(333 804)	847 258	195 693

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec

Variations des surplus cumulées

pour les exercices terminés les 31 mars 2017 et 2016
(en dollars canadiens)

	2017			
	Surplus réservés \$	Cumul des autres éléments du résultat global \$	Surplus libre \$	Total \$
Solde au début	5 241 332	30 265	641 224	5 912 821
Résultat global pour l'exercice				
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	(592 324)		876 415	284 091
Variations survenues au cours de l'exercice dans les gains ou pertes latents sur les placements disponibles à la vente		539 467		539 467
Réévaluations du passif net au titre des prestations définies (note 8)			23 700	23 700
	(592 324)	539 467	900 115	847 258
Solde à la fin	4 649 008	569 732	1 541 339	6 760 079
				2016
	Surplus réservés \$	Cumul des autres éléments du résultat global \$	Surplus libre \$	Total \$
Solde au début	5 261 018	456 110	-	5 717 128
Résultat global pour l'exercice				
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	(19 686)		585 024	565 338
Variations survenues au cours de l'exercice dans les gains ou pertes latents sur les placements disponibles à la vente		(98 819)		(98 819)
Reclassement à l'état des revenus et dépenses des gains et pertes réalisés sur la cession de placements disponibles à la vente		(327 026)		(327 026)
Réévaluations du passif net au titre des prestations définies (note 8)			56 200	56 200
	(19 686)	(425 845)	641 224	195 693
Solde à la fin	5 241 332	30 265	641 224	5 912 821

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec
Flux de trésorerie cumulés

pour les exercices terminés les 31 mars 2017 et 2016

(en dollars canadiens)

	2017	2016
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	284 091	565 338
Gains réalisés sur la cession de placements disponibles à la vente		(327 026)
Écart entre les montants déboursés au titre des régimes de retraite et les charges de l'exercice	8 900	6 700
Variation nette d'éléments du fonds de roulement		
Intérêts courus sur les placements	1 031	341
Retours d'escomptes à recevoir et autres	(27 918)	(30 058)
Prêts d'honneur à recevoir	(2 414)	(5 962)
Frais payés d'avance	(24 645)	1 376
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	59 645	(31 204)
Revenus perçus par anticipation	12 934	18 324
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>311 624</u>	<u>197 829</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette des quotes-parts des acquisitions et des cessions de placements	(45 305)	(309 093)
Variation nette des avances au fonds général du Barreau du Québec		400
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(45 305)</u>	<u>(308 693)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation nette des dus au fonds général du Barreau du Québec	2 612	(66 570)
Variation nette des dus au fonds d'opérations de l'immeuble du Barreau du Québec		(9 032)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>2 612</u>	<u>(75 602)</u>
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	268 931	(186 466)
Encaisse au début	<u>505 313</u>	<u>691 779</u>
Encaisse à la fin	<u><u>774 244</u></u>	<u><u>505 313</u></u>
Informations additionnelles		
Intérêts encaissés liés aux activités de fonctionnement	4 691	3 383

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2017 et 2016

(en dollars canadiens)

1 - STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

La Corporation de services du Barreau du Québec (ci-après la « corporation ») est constituée en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec). Son siège social, qui est aussi son établissement d'affaires principal, est situé au 445, boulevard Saint-Laurent, Montréal (Québec) H2Y 3T8.

La corporation assume l'administration et la surveillance de régimes volontaires d'assurance, de régimes de retraite et de tout autre service proposé principalement aux membres du Barreau du Québec. La corporation est considérée comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal.

Les états financiers ont été approuvés pour publication le 5 juin 2017 par le conseil d'administration.

2 - BASE D'ÉTABLISSEMENT

Conformité aux IFRS

Les présents états financiers de la corporation ont été établis conformément au référentiel d'information financière indiqué, pour les états financiers transmis par les personnes inscrites, au sous-paragraphe 3 a) de l'article 3.2 du *Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables*. Ce règlement exige que les états financiers soient établis conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) canadiens applicables aux entreprises ayant une obligation d'information du public, sauf qu'ils doivent comptabiliser les participations dans les filiales, les entités contrôlées conjointement et les entreprises associées de la manière prévue pour les états financiers individuels dans IAS 27.

Base d'évaluation

Les états financiers de la corporation ont été établis selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation et selon la méthode du coût historique, à l'exception des actifs financiers disponibles à la vente qui sont évalués à la juste valeur.

Monnaie fonctionnelle et de présentation

La monnaie fonctionnelle de la corporation est le dollar canadien, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel la corporation exerce ses activités, laquelle est la monnaie de présentation.

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables énoncées ci-après ont été appliquées d'une manière cohérente par les fonds de la corporation à toutes les périodes présentées dans les états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec
Notes complémentaires
aux 31 mars 2017 et 2016
(en dollars canadiens)

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs et passifs financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la corporation devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou lorsque l'actif financier et tous les risques et avantages importants sont transférés.

Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

Les actifs et les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction.

Aux fins de l'évaluation ultérieure, les actifs financiers de la corporation sont classés dans les catégories suivantes au moment de la comptabilisation initiale :

- Actifs financiers disponibles à la vente;
- Prêts et créances.

Tous les revenus et dépenses se rapportant aux actifs financiers comptabilisés dans les revenus et dépenses sont présentés dans les dépenses ou les revenus nets de placements, le cas échéant.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant dans cette catégorie ou qui ne se qualifient pas pour la classification dans aucune autre catégorie d'actifs financiers. Les placements et les intérêts courus sur les placements ont été désignés comme étant disponibles à la vente et sont évalués à leur juste valeur selon le dernier cours acheteur.

Les gains ou les pertes non réalisés y afférents sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que ces gains ou ces pertes soient réalisés ou qu'une baisse de valeur de l'actif financier soit considérée comme durable. Pour les actifs financiers disponibles à la vente libellés en devises, les gains et les pertes de change sont compris dans les gains ou les pertes non réalisés comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global, à l'exception des gains et des pertes de change propres aux éléments monétaires qui sont comptabilisés dans l'excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses.

Lorsqu'un placement est cédé ou qu'il subit une baisse de valeur durable, le gain ou la perte cumulé au résultat global est alors reclassé au poste Revenus nets de placements.

La Corporation de services du Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2017 et 2016

(en dollars canadiens)

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Prêts et créances

Les prêts et les créances sont des actifs financiers non dérivés, à paiements fixes ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, moins une provision pour pertes de crédit, qui est constituée lorsqu'il y a évidence que l'entité sera dans l'impossibilité de recouvrer les montants indiqués dans l'entente originale. L'actualisation est omise si son effet est non significatif.

L'encaisse, les retours d'escomptes à recevoir et autres, et les prêts d'honneur à recevoir sont classés comme prêts et créances. La valeur comptable de ces éléments correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

Passifs financiers

Les comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement ainsi que les dus au fonds général du Barreau du Québec sont évalués au coût après amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont présentés dans les revenus et dépenses, le cas échéant. L'actualisation est omise si son effet est non significatif.

Dépréciation des actifs financiers

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation à chaque fin d'exercice. Les actifs financiers sont dépréciés s'il existe une indication objective de l'incidence d'un ou de plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale de l'actif financier sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier. Le montant de la perte est égal à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle diminuée de toute perte de valeur sur cet actif financier préalablement comptabilisé dans l'excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses.

À l'exception des actifs financiers disponibles à la vente, si le montant de la perte de valeur diminue au cours d'un exercice ultérieur et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation, la perte de valeur comptabilisée précédemment sera reprise de l'excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses dans la mesure où la valeur comptable du placement à la date de reprise de la dépréciation n'est pas supérieure au coût amorti qui aurait été obtenu si la dépréciation n'avait pas été comptabilisée.

Dans le cas de la dépréciation d'un ou de plusieurs actifs financiers disponibles à la vente, la perte cumulée, qui a été comptabilisée en autres éléments du résultat global, doit être reclassée dans l'excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses. En ce qui a trait aux instruments de capitaux propres disponibles à la vente, les pertes de valeur précédemment comptabilisées dans l'excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses ne sont pas reprises en excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses, mais plutôt directement dans le cumul des autres éléments du résultat global.

La Corporation de services du Barreau du Québec
Notes complémentaires
aux 31 mars 2017 et 2016
(en dollars canadiens)

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des revenus

Les revenus de retours d'escomptes, de commandites diverses, d'honoraires de gestion du régime enregistré d'épargne-retraite collectif, du service informatique en ligne, du tournoi de golf et les autres revenus sont comptabilisés lorsque les services sont fournis, selon le degré d'avancement de la transaction à la fin de la période de présentation de l'information financière. Ils sont comptabilisés lorsque le montant des services peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à la corporation, que le degré d'avancement de la transaction à la fin de la période de présentation de l'information financière peut être évalué de façon fiable et que les coûts engagés pour la transaction et les coûts pour achever la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Les revenus évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir par la corporation sont présentés dans les revenus et dépenses, déduction faite des retours et des rabais prévus. Ils excluent les taxes de vente.

Revenus nets de placements

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice. Les revenus de fonds communs de placement sont constatés au moment de leur distribution. Les gains ou les pertes sur la cession de placements sont établis selon la méthode du coût moyen.

Comptabilité par fonds

Fonds d'opérations

Le fonds d'opérations regroupe les activités relatives au fonctionnement et à l'administration de la corporation. Il prend en charge toutes les dépenses relatives à la gestion des placements.

Fonds de prêts d'honneur

Le 31 mars 1995, les administrateurs ont créé le fonds de prêts d'honneur qui a pour but d'octroyer des prêts à certains membres du Barreau du Québec en difficulté pour leur permettre d'acquitter leur cotisation professionnelle ou leur prime d'assurance responsabilité afin qu'ils puissent exercer leur profession. Le fonds d'opérations y a versé une contribution de 100 000 \$ à même son surplus libre au cours des exercices antérieurs. Le fonds d'opérations verse, à même son surplus libre, tout montant nécessaire au maintien du surplus du fonds de prêts d'honneur à hauteur de 100 000 \$.

La Corporation de services du Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2017 et 2016

(en dollars canadiens)

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Fonds de prévoyance

Le 19 août 1994, les administrateurs ont créé le fonds de prévoyance qui a pour but de fournir de l'aide aux membres éprouvés et de servir à toute autre fin de bienfaisance décidée de temps à autre par le conseil d'administration. Le fonds d'opérations y a versé des contributions à même son surplus libre de 250 000 \$ en 1995 et de 200 000 \$ en 2004. De ces montants, seuls les intérêts peuvent être utilisés aux fins susmentionnées. Le fonds d'opérations verse, à même son surplus libre, tout montant nécessaire au maintien du surplus du fonds de prévoyance à hauteur de 450 000 \$.

Fonds d'assurance

Au cours de l'exercice 1996, les administrateurs ont créé le fonds d'assurance représentant le fonds de réserve de l'ancien régime d'assurance collective lors du changement d'assureur, en 1985. Il a pour but, à l'occasion, de moduler les primes d'assurance, de créer un fonds de stabilisation ou d'effectuer d'autres dépenses liées à l'amélioration des régimes d'assurance. Le fonds d'opérations y a versé des contributions à même son surplus réservé de 325 000 \$ en 1996 et des contributions à même son surplus libre de 350 000 \$ en 2000, de 375 000 \$ en 2004, de 500 000 \$ en 2013, de 69 095 \$ en 2014 et de 654 216 \$ en 2015. Le fonds d'opérations verse, à même son surplus libre, tout montant nécessaire au maintien du surplus du fonds d'assurance à hauteur de 1 550 000 \$.

Fonds de projets spéciaux

Le 28 février 2001, les administrateurs ont créé le fonds de projets spéciaux qui a pour but de servir à la mise sur pied de projets au bénéfice des membres du Barreau du Québec, le tout en conformité avec les objectifs de la corporation. Le fonds d'opérations y a versé des contributions à même son surplus libre de 500 000 \$ en 2001 et de 100 000 \$ en 2004. Le fonds d'opérations verse, à même son surplus libre, tout montant nécessaire au maintien du surplus du fonds de projets spéciaux à hauteur de 600 000 \$.

Fonds de développement du fonds de placement du Barreau du Québec

Le 12 février 2015, les administrateurs ont créé le fonds de développement du fonds de placement du Barreau du Québec qui a pour but de développer le marketing, la distribution et la création de nouveaux produits du fonds de placement du Barreau du Québec. Le fonds d'opérations y a versé une contribution à même son surplus libre de 626 500 \$ en 2015.

Dons reçus sous forme de services

Le fonctionnement de la corporation dépend, en partie, des services de membres bénévoles. Du fait que la corporation ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces dons ne sont pas comptabilisés aux états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec
Notes complémentaires
aux 31 mars 2017 et 2016
(en dollars canadiens)

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Provisions et passifs éventuels, et actifs éventuels

Les provisions sont comptabilisées lorsque les obligations actuelles, résultant d'un événement passé, se traduiront probablement par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques de la corporation et que les montants peuvent être estimés de manière fiable. L'échéance ou le montant de la sortie peuvent être incertains. Une obligation actuelle découle de la présence d'obligations juridiques ou implicites résultant d'événements passés, comme des garanties de produits accordées, des litiges ou des contrats onéreux.

L'évaluation des provisions correspond aux dépenses estimées nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle, en fonction des éléments probants les plus fiables disponibles à la date de clôture, incluant les risques et les incertitudes liés à l'obligation actuelle.

Les provisions sont revues à chaque date de clôture et ajustées pour refléter les meilleures estimations actuelles à cette date.

Lorsqu'une sortie possible de ressources représentatives d'avantages économiques résultant d'une obligation actuelle est considérée comme improbable ou de probabilité faible, aucun passif n'est comptabilisé.

Régime de retraite à prestations définies

Le passif net au titre des prestations définies comptabilisé dans l'état de la situation financière correspond à la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies (OPD) à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime.

La valeur actualisée des OPD a été évaluée selon la méthode de la répartition des prestations au prorata des services.

Les réévaluations, qui comprennent les écarts actuariels relatifs aux obligations, le rendement des actifs du régime en excédent du revenu d'intérêts, de l'effet de la limite et de l'effet des exigences de financement minimums, sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et immédiatement au surplus libre sans reclassement ultérieur au résultat net.

Le montant lié au régime à prestations définies présenté à l'état de la situation financière correspond à l'écart entre la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime à la date de clôture. Lorsqu'il existe un actif lié au régime à prestations définies, le montant comptabilisé au titre de cet actif ne peut pas excéder la valeur actualisée de tout avantage économique disponible sous forme de remboursement futur du régime ou de diminution des cotisations futures du régime. Toutes les exigences de financement minimum qui s'appliquent au régime de la corporation sont prises en compte pour calculer la valeur actuelle des avantages économiques.

Un passif supplémentaire est comptabilisé pour un montant équivalant à l'exigence de financement minimum pour les régimes à prestations définies sur une base actualisée lorsque la corporation n'a pas un droit inconditionnel aux surplus.

La Corporation de services du Barreau du Québec
Notes complémentaires
aux 31 mars 2017 et 2016
(en dollars canadiens)

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Surplus

Les surplus de la corporation comprennent le surplus libre, le surplus investi en immobilisations, les surplus réservés et le cumul des autres éléments du résultat global.

Le surplus libre représente le cumul des excédents des revenus par rapport aux dépenses de l'exercice courant et des exercices antérieurs.

Les surplus réservés comprennent les montants de réserve établie selon l'activité de chaque fonds.

Le cumul des autres éléments du résultat global représente les gains latents quant aux instruments financiers classés comme étant disponibles à la vente.

4 - JUGEMENTS ET ESTIMATIONS CRITIQUES

La préparation des états financiers selon les IFRS exige de la direction de poser un certain nombre de jugements, d'estimations et d'hypothèses quant à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs, des passifs, des revenus et des dépenses.

Les résultats réels peuvent différer des jugements, des estimations et des hypothèses posés par la direction et ils seront rarement identiques aux résultats estimés.

L'information sur les jugements, les estimations et les hypothèses significatifs qui ont la plus grande incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des revenus et des dépenses est présentée ci-dessous.

Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente

Lorsqu'une diminution de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente a été comptabilisée en autres éléments du résultat global et qu'il existe une indication objective de leur dépréciation, la perte cumulée qui a été comptabilisée en autres éléments du résultat global doit être reclassée en résultat net, même si l'actif financier n'a pas été décomptabilisé. Les indications objectives de la dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs sont, entre autres, des événements tels que les difficultés financières, la faillite probable ou la restructuration financière d'un émetteur, une défaillance, un changement de statut défavorable ou des concessions à l'égard de paiements, des baisses mesurables des flux de trésorerie futurs estimés provenant des actifs, et la détérioration de conditions économiques corrélées. Comme une dépréciation peut résulter d'une combinaison de facteurs, le jugement de la direction est requis pour déterminer si une perte de valeur doit être comptabilisée, et à quel moment.

La Corporation de services du Barreau du Québec
Notes complémentaires
aux 31 mars 2017 et 2016
(en dollars canadiens)

4 - JUGEMENTS ET ESTIMATIONS CRITIQUES (suite)

Coût du régime de retraite et des obligations au titre des prestations définies

La direction procède à une estimation annuelle des obligations au titre des prestations définies avec le soutien d'actuaire indépendants; toutefois, le résultat réel peut différer en raison d'incertitudes liées à l'estimation. L'estimation des obligations au titre des prestations définies est fondée sur les taux standards d'inflation, les taux de mortalité et des prévisions spécifiques de la corporation relativement aux futures augmentations de salaires. Le taux d'actualisation est déterminé vers la fin de chaque exercice par référence aux obligations d'entreprises de haute qualité libellées dans la même monnaie que les prestations à verser, et ayant des échéances similaires à celles de l'obligation liée à la retraite connexe. Il existe des incertitudes quant à l'estimation en particulier des taux qui peuvent varier considérablement dans les évaluations futures des obligations de la corporation au titre des prestations définies.

5 - NOUVELLES NORMES ET INTERPRÉTATIONS NON ENCORE APPLIQUÉES

À la date d'autorisation de ces états financiers, de nouvelles normes et des modifications et interprétations de normes existantes ont été publiées, mais ne sont pas encore en vigueur, et la corporation ne les a pas adoptées de façon anticipée. Celles-ci seront adoptées à leur date d'entrée en vigueur.

L'information sur les nouvelles normes et modifications et interprétations, qui sont susceptibles d'être pertinentes pour les états financiers de la corporation, est fournie ci-dessous. Certaines autres nouvelles normes et interprétations ont été publiées, mais on ne s'attend pas à ce qu'elles aient une incidence sur les états financiers de la corporation.

IFRS 9 *Instruments financiers* (2014)

L'International Accounting Standards Board (IASB) a publié IFRS 9 *Instruments financiers* (2014), qui représente l'achèvement de son projet de remplacement d'IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. La nouvelle norme présente des changements importants apportés aux directives d'IAS 39 sur le classement et l'évaluation des actifs financiers, et instaure un nouveau modèle pour les pertes de crédit attendues pour la dépréciation des actifs financiers. IFRS 9 fournit également de nouvelles directives sur l'application de la comptabilité de couverture.

La direction de la corporation n'a pas encore évalué l'incidence d'IFRS 9 sur ses états financiers. La nouvelle norme doit être appliquée pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*

IFRS 15 présente de nouvelles exigences relativement à la comptabilisation des produits des activités ordinaires et remplace IAS 18 *Produits des activités ordinaires*, IAS 11 *Contrats de construction*, ainsi que plusieurs interprétations liées aux produits. La nouvelle norme établit un nouveau modèle de comptabilisation des produits fondé sur le contrôle et fournit des directives additionnelles pour plusieurs domaines qui n'étaient pas couverts en détail par les IFRS existantes, notamment sur la façon de comptabiliser les accords d'obligations de prestations multiples, les contreparties variables, les droits de remboursement des clients, les options de rachat d'un fournisseur et d'autres complexités courantes.

La Corporation de services du Barreau du Québec
Notes complémentaires
aux 31 mars 2017 et 2016
(en dollars canadiens)

5 - NOUVELLES NORMES ET INTERPRÉTATIONS NON ENCORE APPLIQUÉES (suite)

IFRS 15 entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. La direction de la corporation n'a pas encore évalué l'incidence d'IFRS 15 sur ses états financiers.

IFRS 16 Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16 *Contrats de location*, laquelle remplacera IAS 17 *Contrats de location*. IFRS 16 supprime le classement à titre de location simple et impose aux preneurs de constater tous les contrats de location à l'état de la situation financière en comptabilisant un droit d'utilisation et une obligation locative. Une exemption est permise pour les contrats de location à court terme et pour les contrats de location pour lesquels l'actif sous-jacent a une faible valeur. De plus, IFRS 16 modifie la définition du contrat de location, établit les exigences de comptabilisation de l'actif et du passif, notamment sur les aspects complexes comme les composantes autres que de location, les paiements locatifs variables et les périodes optionnelles, modifie la comptabilisation des accords de cession-bail, conserve en grande partie l'approche d'IAS 17 pour la comptabilisation des contrats de location par le bailleur et présente de nouvelles obligations d'information. IFRS 16 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 et l'adoption anticipée est permise dans certaines circonstances. La direction de la corporation n'a pas encore déterminé l'incidence de l'adoption de cette norme sur ses états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec
Notes complémentaires

aux 31 mars 2017 et 2016

(en dollars canadiens)

6 - REVENUS NETS DE PLACEMENTS

	2017						
	Fonds d'opérations	Fonds de prêts d'honneur	Fonds de prévoyance	Fonds d'assurance	Fonds de projets spéciaux	Fonds de développement du fonds de placement du Barreau du Québec	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus d'intérêts et de fonds communs de placement							
Prêts et créances	4 058	465		168			4 691
Actifs financiers disponibles à la vente	2 766		9 940	(328)	17 116	12 207	41 701
	<u>6 824</u>	<u>465</u>	<u>9 940</u>	<u>(160)</u>	<u>17 116</u>	<u>12 207</u>	<u>46 392</u>
	2016						
	Fonds d'opérations	Fonds de prêts d'honneur	Fonds de prévoyance	Fonds d'assurance	Fonds de projets spéciaux	Fonds de développement du fonds de placement du Barreau du Québec	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus d'intérêts et de fonds communs de placement							
Prêts et créances	3 093	289		1			3 383
Actifs financiers disponibles à la vente	47 691		6 664	89 170	10 549	7 786	161 860
Gains (pertes) réalisés sur les placements disponibles à la vente	180 236		30 738	70 756	57 256	(11 960)	327 026
	<u>231 020</u>	<u>289</u>	<u>37 402</u>	<u>159 927</u>	<u>67 805</u>	<u>(4 174)</u>	<u>492 269</u>

La Corporation de services du Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2017 et 2016

(en dollars canadiens)

7 - PLACEMENTS (suite)

(a) La quote-part dans le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec est constituée d'encaisse et de bons du Trésor (3 %; découvert bancaire 2 % au 31 mars 2016), d'obligations gouvernementales (15 %; 19 % au 31 mars 2016), d'obligations de sociétés ouvertes canadiennes (10 %; 9 % au 31 mars 2016), de fonds communs d'actions canadiennes (17 %; 14 % au 31 mars 2016), de fonds communs d'actions étrangères (26 %; 33 % au 31 mars 2016), de fonds communs d'obligations canadiennes (25 %; 27 % au 31 mars 2016) et de fonds communs de placements alternatifs (4 %; aucun au 31 mars 2016).

(b) Le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec est détenu comme suit :

	2017	2016
	%	%
Fonds général du Barreau du Québec	32,41	31,10
Fonds d'études juridiques du Barreau du Québec	3,08	3,08
Fonds du programme d'assistance parentale du Barreau du Québec	0,93	0,93
Fonds d'indemnisation du Barreau du Québec	39,98	39,98
Fondation du Barreau du Québec	8,20	9,51
La Corporation de services du Barreau du Québec	12,39	12,39
Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	1,22	1,22
École du Barreau du Québec	1,17	1,17
Comité sur la sténographie	0,62	0,62
	<u>100,00</u>	<u>100,00</u>

(c) Les Fonds de placement du Barreau du Québec détenus sont le fonds de dividendes du Barreau du Québec (2 401 974 \$; 2 082 215 \$ au 31 mars 2016) et le fonds mondial du Barreau du Québec (179 406 \$; 150 350 \$ au 31 mars 2016).

8 - RÉGIMES DE RETRAITE

Régime à cotisations définies

La corporation a mis en place un régime à cotisations définies le 1^{er} janvier 2012. Tous les nouveaux employés embauchés à partir de cette date devront participer à ce nouveau régime.

Régime à prestations définies

La corporation pourvoit au maintien d'un régime contributif de retraite à prestations définies de type fin de carrière au bénéfice de ses employés et se conforme à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (Québec). Ce régime pourvoit au versement de prestations basées sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen de fin de carrière des employés couverts.

La Corporation de services du Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2017 et 2016

(en dollars canadiens)

8 - RÉGIMES DE RETRAITE (suite)

L'évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation la plus récente du régime de retraite a été effectuée en date du 31 décembre 2015, et la prochaine évaluation sera effectuée au cours de l'exercice 2019 et sera en date du 31 décembre 2018. Ces évaluations actuarielles déterminent le niveau des cotisations que la corporation doit verser au régime de retraite.

Les actifs du régime sont gérés par une caisse de retraite distincte de la corporation sur le plan juridique. Le régime est administré par un comité de retraite composé de 10 membres.

Le régime expose la corporation aux risques actuariels suivants.

Risque de taux d'intérêt

La valeur actualisée des OPD est calculée au moyen du taux d'actualisation déterminé par référence au rendement du marché des obligations d'entreprises de haute qualité libellées en dollars canadiens. La durée estimée des obligations d'entreprises de haute qualité est similaire à la durée estimée des OPD. Une diminution du rendement du marché des obligations d'entreprises de haute qualité fera augmenter les OPD de la corporation, bien que, selon les attentes, cela soit partiellement contrebalancé par une augmentation de la juste valeur de certains actifs du régime.

Risque d'investissement

Si les rendements des actifs sont inférieurs au taux d'actualisation des OPD, un déficit sera créé.

Risque de longévité

La corporation est tenue de fournir des avantages pour la vie aux membres du régime à prestations définies. L'augmentation de l'espérance de vie des membres fera augmenter les OPD.

Risque d'inflation

Les OPD sont calculées en considérant un certain niveau d'inflation. Une inflation réelle supérieure à celle anticipée fera augmenter les OPD de la corporation.

Un rapprochement des OPD et des actifs du régime de la corporation avec les montants présentés dans l'état de la situation financière de chacune des périodes de présentation de l'information financière figure ci-après :

	2017	2016
	\$	\$
Obligations au titre des prestations définies	1 495 200	1 420 900
Juste valeur des actifs du régime	1 370 400	1 281 300
Situation de capitalisation – déficit et passif net au titre des prestations définies	(124 800)	(139 600)

La Corporation de services du Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2017 et 2016

(en dollars canadiens)

8 - RÉGIMES DE RETRAITE (suite)

Obligations au titre des prestations définies

	2017	2016
	\$	\$
Obligations au titre des prestations définies au 1 ^{er} avril	1 420 900	1 469 500
Coût des services rendus au cours de l'exercice	45 400	52 100
Charge d'intérêts	51 000	47 700
Cotisations des participants au régime	14 300	14 700
Réévaluation – écarts actuariels découlant des modifications des hypothèses financières	19 800	(60 600)
Réévaluation – écarts actuariels découlant de l'expérience du régime	10 400	(35 900)
Prestations versées	(66 600)	(66 600)
Obligations au titre des prestations définies au 31 mars	<u>1 495 200</u>	<u>1 420 900</u>

Actifs du régime

	2017	2016
	\$	\$
Juste valeur des actifs du régime au 1 ^{er} avril	1 281 300	1 280 400
Revenus d'intérêts	45 900	41 600
Rendement effectif des actifs du régime (excluant les revenus d'intérêts)	53 900	(40 300)
Frais d'administration	(4 400)	(6 100)
Cotisations de la corporation	46 000	57 600
Cotisations des participants au régime	14 300	14 700
Prestations versées	(66 600)	(66 600)
Juste valeur des actifs du régime au 31 mars	<u>1 370 400</u>	<u>1 281 300</u>

La composition des actifs du régime de retraite se présente comme suit :

	2017	2016
	%	%
Actions		
Canadiennes	10,70	9,40
Américaines et internationales	22,30	20,70
Placements alternatifs	8,90	8,80
Titres à revenu fixe	58,10	61,10
	<u>100,00</u>	<u>100,00</u>

La Corporation de services du Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2017 et 2016

(en dollars canadiens)

8 - RÉGIMES DE RETRAITE (suite)

Les composantes de la charge constatée au titre des prestations définies de l'exercice se présentent comme suit :

	2017	2016
	\$	\$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	45 400	52 100
Intérêts nets	5 100	6 100
Frais d'administration	4 400	6 100
Charge au titre des prestations définies	<u>54 900</u>	<u>64 300</u>

Les réévaluations du passif net ainsi que le passif à l'égard des exigences de financement minimal comptabilisés dans les autres éléments du résultat global du fonds d'opérations se présentent comme suit :

	2017	2016
	\$	\$
Réévaluations du passif net au titre des prestations définies	<u>23 700</u>	<u>56 200</u>

Les hypothèses actuarielles significatives retenues par la corporation pour évaluer les OPD sont les suivantes :

	2017	2016
Taux d'actualisation	3,50 %	3,60 %
Mortalité	Table CPM 2014 pour le secteur combiné avec projection selon échelle CPM-B	Table CPM 2014 pour le secteur combiné avec projection selon échelle CPM-B

Analyse de sensibilité

Les hypothèses actuarielles importantes pour la détermination des OPD sont le taux d'actualisation et l'espérance de vie moyenne. Le calcul des OPD est sensible à ces hypothèses. Le tableau suivant résume l'incidence des modifications de ces hypothèses actuarielles sur les OPD aux 31 mars 2017 et 2016 :

a) Taux d'actualisation :

	2017		2016	
	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
	\$	\$	\$	\$
Augmentation (diminution) des OPD	<u>(178 300)</u>	<u>222 000</u>	<u>(166 800)</u>	<u>206 900</u>

La Corporation de services du Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2017 et 2016

(en dollars canadiens)

8 - RÉGIMES DE RETRAITE (suite)

b) Espérance de vie moyenne :

	2017		2016	
	Augmentation de 10 % de l'espérance de vie moyenne	Diminution de 10 % de l'espérance de vie moyenne	Augmentation de 10 % de l'espérance de vie moyenne	Diminution de 10 % de l'espérance de vie moyenne
	\$	\$	\$	\$
Augmentation (diminution) des OPD	(29 400)	32 000	(27 200)	29 900

L'analyse de sensibilité présentée précédemment a été faite en faisant varier chacune des hypothèses individuellement. En fonction des variations réelles observables dans le futur, il est fort possible que certaines de ces hypothèses soient corrélées, générant par le fait même un impact combiné.

Autres renseignements sur le régime à prestations définies

Les employés de la corporation doivent cotiser au taux fixe de 6,6 % ou de 8,8 % de leur revenu admissible. Le reste des cotisations est financé en partie par la corporation. Les exigences de financement sont fondées sur le cadre d'évaluation actuarielle du régime de retraite établi dans les politiques de financement.

Compte tenu des données historiques, la corporation s'attend à ce que des cotisations de 44 300 \$ soient versées pour l'exercice 2018.

9 - ENGAGEMENT

La corporation s'est engagée, en vertu d'un contrat de location échéant en mai 2017, à verser au cours du prochain exercice une somme de 3 594 \$ pour des locaux.

10 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, ET RISQUES FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

La corporation est exposée à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses activités de fonctionnement et d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de la corporation. La gestion des risques liés aux investissements de la corporation est effectuée par le Barreau du Québec.

La corporation ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

La Corporation de services du Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2017 et 2016

(en dollars canadiens)

10 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, ET RISQUES FINANCIERS (suite)

Risques financiers

Sommaire des actifs et des passifs financiers par catégorie

	2017	2016
	\$	\$
Actifs financiers disponibles à la vente		
Intérêts courus sur les placements	5 614	6 645
Placements	6 122 750	5 537 978
	<u>6 128 364</u>	<u>5 544 623</u>
Prêts et créances		
Encaisse	774 244	505 313
Retours d'escomptes à recevoir et autres	344 022	316 104
Prêts d'honneur à recevoir	16 571	14 157
	<u>1 134 837</u>	<u>835 574</u>
Passifs financiers		
Dus au fonds général du Barreau du Québec	7 734	5 122
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	295 668	236 023
	<u>303 402</u>	<u>241 145</u>

La valeur comptable de l'encaisse, des intérêts courus sur les placements, des retours d'escomptes à recevoir et autres, des prêts d'honneur à recevoir, des dus au fonds général du Barreau du Québec et des comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement est considérée comme une approximation raisonnable de la juste valeur en raison des échéances à court terme de ces instruments.

La juste valeur de la quote-part dans le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec et du placement dans les Fonds de placement du Barreau du Québec a été établie selon le dernier cours acheteur.

Instruments financiers évalués à la juste valeur

Les actifs et les passifs financiers évalués à la juste valeur à l'état de la situation financière cumulée sont présentés selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. Cette hiérarchie regroupe les actifs et les passifs financiers en trois niveaux selon l'importance des données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs financiers. Les niveaux de hiérarchie des évaluations à la juste valeur sont les suivants :

- Niveau 1 : prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques à la date de présentation de l'information financière;
- Niveau 2 : données d'entrée, autres que les prix cotés visés au niveau 1, observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement;

La Corporation de services du Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2017 et 2016

(en dollars canadiens)

10 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, ET RISQUES FINANCIERS (suite)

- Niveau 3 : données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Le niveau dans lequel l'actif ou le passif financier est classé est déterminé selon la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur.

La quote-part dans le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec et le placement dans les Fonds de placement du Barreau du Québec sont classés au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs aux 31 mars 2017 et 2016.

Les principaux risques financiers auxquels la corporation est exposée ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Risque de change

La corporation est exposée au risque de change en raison de placements libellés en devises. Aux 31 mars 2017 et 2016, la corporation est exposée indirectement au risque de change en raison de la quote-part dans le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec et du placement dans les Fonds de placement du Barreau du Québec.

Risque de taux d'intérêt

La quote-part dans le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec et le placement dans les Fonds de placement du Barreau du Québec peuvent indirectement exposer la corporation au risque de taux d'intérêt.

Risque de crédit

En règle générale, la valeur comptable à l'état de la situation financière cumulée des actifs financiers de la corporation exposés au risque de crédit, après déduction des provisions applicables pour pertes, représente le montant maximum du risque de crédit auquel la corporation est exposée.

La quote-part dans le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec et le placement dans les Fonds de placement du Barreau du Québec peuvent indirectement exposer la corporation au risque de crédit.

L'encaisse est détenue dans une grande banque à charte canadienne dont la notation de crédit est de bonne qualité, afin de diminuer le risque de crédit associé à cet actif.

La Corporation de services du Barreau du Québec
Notes complémentaires
aux 31 mars 2017 et 2016
(en dollars canadiens)

**10 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS,
ET RISQUES FINANCIERS (suite)**

La politique de la corporation en matière de gestion relativement aux principaux actifs financiers pour lesquels elle est exposée au risque de crédit se détaille comme suit :

- Le risque de crédit des débiteurs de la corporation provient principalement des retours d'escomptes à recevoir et autres, et des prêts d'honneur à recevoir. La corporation n'exige pas de garantie de ses clients. De plus, le solde des débiteurs est géré et analysé de façon continue et, de ce fait, l'exposition de la corporation aux créances douteuses n'est pas importante.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie. La corporation établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations. Tous les passifs financiers de la corporation ont des échéances contractuelles de moins de un an.

Risque de prix

Le risque de prix est le risque de variations de la valeur des placements résultant d'un changement dans les prix du marché causé par des facteurs propres au titre ou à son émetteur, ou par tout autre facteur touchant un marché ou un segment de marché. La corporation est exposée au risque de prix puisque tous ses placements sont exposés à la volatilité des facteurs de marché et au risque de perte. Le risque maximum auquel sont exposés les placements est égal à leur juste valeur.

Aux 31 mars 2017 et 2016, si les cours des marchés avaient augmenté ou diminué de 10 %, toutes les autres variables restant constantes, les placements auraient augmenté ou diminué d'environ 612 275 \$ et 553 798 \$ respectivement. Les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être important.

11 - POLITIQUES ET PROCÉDURES DE GESTION DU CAPITAL

En matière de gestion du capital, les objectifs de la corporation sont les suivants :

- Préserver sa capacité de poursuivre ses activités;
- Acquitter ses obligations financières.

La corporation gère son capital sur la base des surplus et au moyen de commandites diverses, d'honoraires de gestion et de retours d'escomptes.

Afin de maintenir ou de rajuster sa structure de capital, la corporation peut être amenée à modifier les dépenses prévues pour la réalisation de certaines activités.

La seule exigence externe imposée sur son capital est qu'un montant de 100 000 \$ doit être conservé à titre de trésorerie selon les exigences de l'Autorité des marchés financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec**Notes complémentaires**

aux 31 mars 2017 et 2016

(en dollars canadiens)

11 - POLITIQUES ET PROCÉDURES DE GESTION DU CAPITAL (suite)

La corporation s'est conformée aux exigences réglementaires en matière de trésorerie au cours de l'exercice et de l'exercice précédent.